



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques  
Secrétariat de la CDPENAF  
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT  
Tél : 02 41 86 66 19  
[ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr)

Réf. : SUAR/CECAU/EB – 25-C043

Angers, le 7 février 2025

**Le Préfet**

à

**Monsieur Jean-Louis MARTIN**  
adjoint du pôle urbanisme  
4 square d'Italie - St Germain-sur-moine  
49230 SEVREMOINE

[contact@sevremoire.fr](mailto:contact@sevremoire.fr)

**Objet : notification avis CDPENAF du 6 février 2025**

Vous avez transmis pour avis, au secrétariat de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), la révision allégée n° 2 du PLU de SEVREMOINE.

Au cours de sa réunion du jeudi 6 février 2025, la commission a émis, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières mentionné à l'article L112-1-1 du code rural un **avis favorable** au projet de révision allégée.

Il conviendra de joindre cet avis au dossier d'enquête publique.

**Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Adjointe de la DDT,  
Présidente de la commission**

**Catherine GIBAUD**

Copie : [urbanisme@sevremoire.fr](mailto:urbanisme@sevremoire.fr)